



## **Déclaration solennelle des collectivités locales pour la francophonie**

Les représentants des collectivités locales réunis à Lyon les 26 et 27 octobre 2010 à l'occasion des Premiers Etats généraux de la Francophonie décentralisée organisés, avec le parrainage de l'OIF, par l'Association internationale des Régions francophones (AIRF) en partenariat avec l'Association internationale des Maires francophones (AIMF) ont décidé de promouvoir la francophonie.

Les représentants des collectivités conscients des liens que crée le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, ont pour objectif d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme, à l'intensification du dialogue des cultures, au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle, au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies.

Les représentants des collectivités attachés aux grands principes fondateurs de la francophonie de respect de la diversité et des droits de l'homme, de dialogue des cultures, de solidarité et de coopération.

Prenant en compte les résolutions adoptées lors des Sommets de la Francophonie de Québec en octobre 2008 et de Montreux en octobre 2010 sur l'enjeu de la langue française dans un monde globalisé.

Prenant acte des travaux conduits lors des Premiers Etats généraux de la Francophonie décentralisée.

Les représentants des collectivités locales s'engagent à participer concrètement, par la mobilisation des ressources de leurs collectivités et l'intensification des relations et programmes de coopération décentralisée interrégionaux, à la réalisation, dans un délai de 2 ans, de projets issus de cette mobilisation francophone et repris lors des conclusions de la synthèse générale présentée aux Etats Généraux.

Les représentants des collectivités locales s'engagent à appuyer les programmes de la Francophonie qui peuvent les concerner et concourir au renforcement des compétences des collectivités en matière de bonne gouvernance et de développement local tels que : le programme IFADEM pour la formation des maîtres, l'installation de CLAC en accompagnement des politiques publiques en faveur de la lecture publique ou de maisons des savoirs au service des populations locales.

Ils affirment leur volonté de poursuivre et d'approfondir la dynamique d'échange créée entre toutes les collectivités locales participantes et au-delà quel que soit leur statut, à l'occasion des Premiers Etats généraux de la Francophonie décentralisée par la mise en place notamment de réunions de concertation thématiques.

Ils soulignent l'absolue nécessité de traiter la coopération décentralisée entre collectivités locales de la francophonie de façon spécifique et particulière eu égard au langage et à la culture qui leur sont communs.

Ils souhaitent ardemment que le suivi des décisions prises à Lyon le 27 octobre 2010 soit assuré par un comité de suivi partenarial composé des réseaux de collectivités locales du monde francophone et dont les conclusions seront transmises à l'OIF et aux opérateurs directs de la Francophonie en vue du prochain Sommet de la Francophonie.

Ils appellent à la tenue à la même périodicité que les Sommets de Chefs d'Etats des deuxièmes puis des suivants Etats généraux de la Francophonie décentralisée.

**Déclaration établie à Lyon le 27 octobre 2010**